



SBK  
ASI

**Sektion Bern**, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74  
verband@sbk-be.ch

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée générale ordinaire de la section de Berne de l'ASI  
le 20 mars 2013

au centre de formation Berner Bildungszentrum Pflege BZP, Berne

---

Durée: 16.00 à 20.00 heures

Présidence: Dr. Barbara Dätwyler, Présidente de la section de Berne de l'ASI

Présents: 75 membres avec droit de vote

---

## Points à l'ordre du jour

### Constatation du pouvoir de décision

### Affaires statutaires

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mars 2012**

*Le Comité recommande l'approbation du procès-verbal.*

2. **Approbation du rapport annuel 2012**

*Le Comité recommande l'approbation du rapport annuel.*

3. **Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels 2012**

4. **Approbation des comptes annuels 2012**

*L'organe de contrôle recommande l'approbation des comptes.*

5. **Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables au secrétariat**

6. **Approbation du budget 2013 et du plan financier 2014**

*Le Comité recommande l'approbation du budget et du plan financier.*

7. **Motion à l'Assemblée générale 2013 pour la modification de la structure organisationnelle de la section de Berne (Sabin Zürcher)**

*Le Comité recommande de rejeter cette motion.*

8. **Elections**

8.1. Election d'une présidente/d'un président

*Le Comité recommande d'élire Mme Helena Zaugg*

8.2. Election d'un membre au Comité

8.3. Election pour le renouvellement du Comité

8.4. Election de délégués

8.5. Elections pour le renouvellement des délégués

8.6. Election de l'organe de contrôle

9. **Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

10. **Divers**

## Ouverture et bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale 2013.

Dans son allocution, elle remercie toutes les personnes actives dans la profession, les politiciennes et politiciens qui s'impliquent pour défendre les intérêts des soins infirmiers ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour l'ASI; elle fait ensuite la transition entre les soins infirmiers et le blues.

---

Blues par Wale Liniger, ancien enseignant au niveau secondaire bernois, aujourd'hui professeur de Blues à l'Université de Columbia, South Carolina

---

Theo Ninck, Directeur de l'Office de l'enseignement secondaire du 2<sup>è</sup> degré et de la formation professionnelle transmet le message de bienvenue de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Il évoque la collaboration avec la section de Berne de l'ASI et tout particulièrement avec Barbara Dätwyler et la remercie de son travail constructif.

Andrea Hornung, Cheffe de la division Personnes âgées à l'Office des personnes âgées et handicapées ALBA transmet également les salutations de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. Elle remercie également Barbara Dätwyler et souhaite à tout le personnel soignant et à l'ASI, en tant qu'association, beaucoup de courage et d'endurance dans l'exercice de leur tâche à l'avenir.

Käthi Brand, déléguée de la section de Berne de l'ASI, lit le message de Regina Soder, Présidente et directrice de la section Zürich/Glaris/Schaffhouse de l'ASI. La section de Berne, avec Barbara Dätwyler à sa tête, a toujours servi de repère à la section zurichoise. Regina Soder la remercie de la bonne et agréable collaboration.

Lucia Schenk, vice-présidente de la section de Berne, prononce un discours d'adieux et de remerciements pour Barbara Dätwyler, dont le troisième mandat se termine à l'Assemblée générale de ce jour. Elle relève divers thèmes importants qui ont occupé le Comité et la présidence durant les 12 dernières années et remercie Barbara Dätwyler pour la bonne et fructueuse collaboration.

La Présidente déclare ouverte la partie statutaire de l'Assemblée générale et constate que celle-ci est apte à prendre des décisions.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale a été envoyé dans les délais requis.

Mme Tamara Bütikofer se tient à la disposition des francophones pour une éventuelle traduction.

Kerstin Ahke, membre du Comité, a demandé à être excusée.

Les scrutatrices sont:

Daniela Aeschbacher  
Silvia Bösiger  
Erika Krucker  
Nicole Kuypers  
Karin Zech (cheffe scrutatrice)

Il n'y a pas d'objection de la part des personnes présentes.

Pour calculer le nombre de membres avec droit de vote présents à l'assemblée, ces derniers sont priés de lever leur carte de vote. 75 membres avec droit de vote sont présents.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de voter à l'Assemblée générale.

Les affaires seront votées à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret.

Les statuts précisent que les élections se font au scrutin secret. L'Assemblée peut cependant en décider autrement et procéder aux élections à main levée.

Les participants à l'Assemblée de ce jour sont d'accord de procéder au vote à main levée.

Les voix ne seront comptées que s'il est évident que la majorité n'est pas obtenue.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 mars 2012**

Un membre demande ce qu'il en est de la votation sur l'admission de membres associés, le point 7 de l'Assemblée générale 2012 qui aurait dû être repris cette année.

Le programme de l'Assemblée générale 2013 est très chargé et, étant donné que cette question n'est pas vraiment urgente, le point a été abandonné.

Une nette majorité des membres avec droit de vote approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale 2012. La présidente remercie Karin Petersen qui l'a rédigé.

## **2. Approbation du rapport annuel 2012**

Le rapport annuel 2012 a été publié (en allemand) dans le numéro de janvier 2013 de „Schrittmacherin“. Il est approuvé à une nette majorité.

## **3. Approbation du rapport des vérificateurs 2012**

Karl Würmli, GSW Treuhand, Soleure, commente brièvement la clôture de l'exercice. La situation financière de la section de Berne de l'ASI est excellente. La Présidente

remercie la comptable Gabriela Pieren pour son excellent travail. Le Comité recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels.

Le rapport des vérificateurs 2012 est approuvé à l'unanimité.

#### **4. Approbation des comptes annuels 2012**

Dimitrina Dimova, membre du Comité, commente les comptes annuels 2012.

Bilan 2012:

- Au poste des Liquidités, on est frappé par le montant élevé du compte postal (CHF 689'468.-). En effet, pour le moment, les possibilités de placement ne sont pas meilleures que pour un compte de dépôt.
- Le poste Débiteurs (CHF 283'791.-) est constitué essentiellement par des paiements qui n'ont pas encore été effectués par le canton. Les comptes actifs de régularisation ainsi que les autres créances reflètent en grande partie des produits impayés.
- L'augmentation de la fortune au niveau des titres de presque CHF 350'000.- provient de l'achat d'obligations de caisse ainsi que de la conclusion de placements à terme.
- Au poste des immobilisations corporelles (au total CHF 10'200.-), le plus gros investissement a été l'achat d'une nouvelle imprimante pour le secrétariat.
- Le poste „Créditeurs“ a nettement augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du montant élevé de la facture des impôts 2012.
- Les comptes passifs de régularisation constituent d'une part une obligation de fournir des prestations de la part de l'ASI pour des recettes déjà comptabilisées; d'autre part, c'est sous ce poste qu'ont été comptabilisées des dépenses pour lesquelles on n'a pas encore reçu de facture et donc pas payées.
- Grâce au bon résultat, les provisions pour les fluctuations ont de nouveau pu être augmentées de CHF 200'000.-.
- Produit de l'année: CHF 85'078.-, capital propre: CHF 905'371.-

Compte des résultats 2012:

- Les cotisations des membres ont augmenté d'environ CHF 5'700.-.
- Les recettes provenant du pool d'infirmières et infirmiers engagés pour des emplois temporaires (Pflegegelder) ainsi que les taxes perçues pour le placement du personnel fixe présentent également un résultat positif (env. CHF 1,2 Mio.)
- Par rapport à l'exercice précédent, les recettes en provenance des cours et séminaires ont baissé (CHF 720'000.-). Une baisse avait déjà été prévue dans le budget. Les chiffres prévus au budget ont cependant pu être dépassés de CHF 20'000.-.

- Produit total: CHF 2,63 Mio.
- Les dédommagements versés aux animatrices de cours et les salaires des collaboratrices du pool (CHF 867'000.-) ainsi que les frais d'infrastructure pour les cours (CHF 66'000.-) sont comptabilisés sous les Dépenses dans le poste Prestations fournies à des tiers. Les deux montants restent dans le cadre des dépenses de l'exercice précédent.
- Frais de personnel: par rapport à l'année précédente, la somme des salaires a augmenté de CHF 69'000.-. Cette augmentation est due d'une part aux changements survenus au niveau du personnel et donc aux frais supplémentaires qu'ils ont entraîné et d'autre part à l'accroissement des pourcents d'emploi dans les domaines „Membres“ et „Bureau de placement“.
- Davantage d'achats que l'année précédente (meublier de bureau, imprimante, PC de remplacement) ont entraîné des amortissements plus élevés.

Dans l'ensemble, la situation financière de la section de Berne de l'ASI est très confortable.

Le bénéfice obtenu provient avant tout du bon chiffre d'affaire du bureau de placement.

La Présidente remercie Dimitrina Dimova de ses explications.

C'est à une large majorité que l'Assemblée générale 2012 approuve les comptes annuels 2012.

## **5. Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat**

C'est à une large majorité que les membres présents donnent décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat.

## **6. Approbation du budget 2013 et du plan financier 2014**

Dimitrina Dimova commente le budget.

Le budget repose sur les chiffres des années précédentes ainsi que sur des valeurs empiriques générales et sur une appréciation réaliste de l'évolution anticipée. Pour évaluer les positions des dépenses, on est parti des recettes escomptées.

- De manière générale, il devient de plus en plus difficile de trouver du personnel adéquat pour le placement. De même, la pression de la concurrence dans le secteur de la formation ne cesse d'augmenter. C'est la raison pour laquelle les dépenses ont été calculées soigneusement dans le budget pour les domaines „Bureau de placement“ et „Formation“.
- Sous Autres frais d'exploitation, on trouve essentiellement les recettes en provenance du Fonds de solidarité.

- Dans le poste de Frais de personnel figure la double occupation pour le moment du poste de présidente/directrice. (Helena Zaugg 30% présidence, Barbara Dätwyler encore 90% direction jusqu'au 31 juillet 2013, puis Helena Zaugg 100% présidence/direction, Barbara Dätwyler 60% préparation de sa succession jusqu'au 31 janvier 2014)
- Résultat annuel budgété: CHF 13'000.-
- Pour l'année 2014 (plan financier) on part également du principe que le résultat d'exploitation sera positif.

L'Assemblée générale approuve le budget 2013 et le plan financier 2014 avec 58 oui et 13 abstentions.

## **7. Motion à l'Assemblée générale 2013 pour la modification de la structure organisationnelle de la section de Berne (Sabin Zürcher)**

Madame Sabin Zürcher a soumis une motion conforme aux règles à l'Assemblée générale. 14 personnes ont signé cette motion. La Présidente en lit le texte. La recommandation du Comité est de rejeter cette motion.

Beat Messerli explique que le document soumis comporte en fait deux motions. La première motion demande au Comité d'ajouter, d'ici la prochaine AG, un article aux statuts qui établit qu'une seule et même personne ne peut pas assumer et la direction du secrétariat et la présidence.

La deuxième motion – selon laquelle le secrétariat devrait être dirigé par une personnalité répondant au profil requis pour la direction des affaires – suppose que la première motion a été acceptée. C'est la raison pour laquelle on ne pourra se prononcer sur la deuxième motion que si le nouvel article des statuts est accepté, soit, au plus tôt, lors de la prochaine AG. Cependant, la nomination de la personne à la tête du secrétariat fait partie des compétences du Comité et non de l'Assemblée générale.

Non seulement la structure organisationnelle actuelle de la section de Berne de l'ASI est une forme courante mais elle répond en outre aux prescriptions légales.

Beat Messerli perçoit la motion comme de la méfiance à l'égard du Comité et l'expression du doute quant à ses aptitudes; il recommande donc de la refuser.

Elsbeth Wandeler présente et commente la motion. Elle plaide pour une nette séparation du niveau opératif et du niveau stratégique et invoque le Swiss NPO-Code (Directives en matière de gouvernance institutionnelle pour les organisations à but non lucratif en Suisse). Pour elle, le principal problème que pose le système d'organisation actuel, c'est la concentration des pouvoirs entre les mains de la présidente, concentration qui, dans des situations difficiles, peut limiter la capacité d'agir du Comité. Elsbeth Wandeler doute fortement que la collaboration avec une présidente/directrice soit extrêmement motivante pour les cadres.

Avantages de la motion:

- - deux personnalités différentes pour deux postes différents
- - davantage de disponibilité et de flexibilité avec deux personnes
- - la présidente dispose de plus de temps pour ses tâches politiques

Pour elle, qui dit oui à la motion se prononce pour une solution moderne et durable.

Le Comité quant à lui recommande de ne pas fixer la forme de l'organisation. Pour justifier ce point de vue, il cite, entre autres, les bons résultats obtenus avec le modèle actuel, le manque d'efficacité d'une direction avec deux personnes pour un petit secrétariat, secrétariat qui aura plutôt tendance à réduire ses effectifs à l'avenir (moins de nouveaux diplômés et diplômées et donc moins de membres) et que jusqu'à présent, la concentration des pouvoirs entre les mains de la présidente n'a jamais posé de problème. Il n'y a en outre rien d'exceptionnel à avoir une seule et même personne pour la présidence et la direction du secrétariat, c'est plutôt l'inscription dans les statuts de la séparation de ces fonctions qui serait inhabituelle. Si la motion devait être acceptée, le Comité en laisserait l'application à un nouveau comité.

Un membre se dit surpris par les déclarations de Beat Messerli qui prend clairement parti pour la position du Comité. Il regrette en outre que seule une personne parmi celles qui ont soumis la motion n'ait pu s'exprimer alors que trois personnes du Comité ont pu prendre la parole. Il ne se sent pas pris au sérieux car, à cette AG on ne vote que pour l'élection de la présidente alors que le Comité a déjà fermement décidé d'engager la même personne comme directrice du secrétariat.

La Présidente et la vice-présidente expliquent que c'est le Comité qui a pris la décision de maintenir le même système et de trouver une personne qui assumerait les deux tâches à la fois. Le choix d'une candidate/d'un candidat a ensuite été décidé à l'issue d'une procédure longue et soigneusement menée. Seule l'élection d'une présidente/d'un président relève de la compétence de l'AG, pas la nomination d'une directrice ou d'un directeur. C'est en raison de la complexité de la motion que Beat Messerli a été consulté. Le Comité n'a rien contre le principe même du modèle avec deux positions bien distinctes mais il estime qu'il est extrêmement contreproductif de vouloir l'introduire actuellement et que de l'établir dans les statuts handicaperait fortement le travail du Comité.

La discussion qui suit soulève les points suivants:

- Ancienne présidente: estime que la position du Comité est pessimiste, est en faveur d'une séparation des pouvoirs, forme décidée par la section de Berne il y a 15 ans déjà.
- Membre: a entendu des rumeurs et suspecte qu'un jeu de pouvoirs se cache derrière la motion qui est dirigée contre la présidente actuelle; redoute le pire pour la suite.
- Ancienne vice-présidente: n'accepte pas que l'on prétende que la séparation des pouvoirs n'a pas été constructive, aurait attendu davantage de respect pour le travail effectué dans le passé; perçoit la prise de position du juriste comme une giflette, de même que la menace de démission du Comité; demande que l'on adopte une autre attitude face aux opinions différentes.



- Présidente actuelle: ne veut en aucun cas contester le succès du modèle utilisé par le passé. Elle rend hommage au travail du Comité de l'époque.
- Déléguée: perçoit la motion comme une expression diffuse de méfiance, aimerait bien savoir ce que les personnes qui ont soumis la motion reprochent concrètement.
- Membre: plaide en faveur d'une discussion objective sur la structure organisationnelle de la section de Berne; aimerait une présidente active sur le plan politique et une bonne direction du secrétariat, n'est pas satisfaite de la combinaison des deux fonctions qui est soumise ici à l'approbation ou au rejet.
- Membre: aimerait que l'on pèse le pour et le contre des deux solutions et que l'on vote objectivement; estime que la combinaison des deux fonctions ne peut pas, si l'on est réaliste, être appliquée en raison de la charge de travail – ni être fructueuse sur le plan politique.
- Présidente actuelle: il va de soi que le Comité réagirait de manière adéquate si le modèle ne devait pas fonctionner.
- Ancien membre du Comité: demande que l'on réfléchisse en toute tranquillité pour savoir quel modèle est le meilleur pour les membres.

La Présidente met fin à la discussion.

Helena Zaugg, candidate à la présidence et à la direction du secrétariat, s'est proposée pour un poste à 100% et retirerait sa candidature si le vote devait déboucher sur une séparation des deux fonctions.

Il faudrait alors convoquer une AG extraordinaire le 21 juin 2013 et procéder à la nouvelle élection du Comité et de la présidence.

Si la motion devait être acceptée, le nouveau Comité serait alors chargé de proposer à l'AG 2014 un article pour les statuts établissant la séparation des pouvoirs.

L'Assemblée générale rejette la motion par 36 non, 31 oui et 3 abstentions.

## 8. Elections

Les personnes suivantes remettent leur mandat:

Kerstin Ahke, déléguée  
 Margrit Joss-Forster, déléguée  
 Andrea Michel Schwendimann, déléguée  
 Esther Stämpfli-Bédert, déléguée  
 Cornelia Zwahlen, déléguée

Deux personnes sont candidates au poste de déléguée. Elles sont élues pour un mandat de quatre ans. Comme chaque année, l'organe de contrôle doit également être réélu.

Pour le point 8.1, Election d'une présidente/d'un président, Barbara Dätwyler passe la parole à la vice-présidente Lucia Schenk.

### **8.1. Election d'une présidente/d'un président**

Le Comité a commencé, il y a une année, à planifier la succession de la présidente. Dans une première étape, il a vérifié si le modèle d'organisation actuel avec une présidente/directrice était toujours approprié. La réponse a été positive. On a donc procédé à la définition du profil requis et publié l'offre d'emploi. Après une procédure de sélection menée soigneusement, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'élire Helena Zaugg au poste de présidente. La fonction de directrice lui sera déléguée par le Comité.

Au cas où elle serait élue, Helena Zaugg reprendrait la présidence au 1er avril et la direction du secrétariat au 1er août 2013. Jusqu'au 1er août, c'est Barbara Dätwyler qui assurera la direction des affaires.

Helena Zaugg se présente puis répond à quelques questions posées par des membres.

L'Assemblée générale élit Helena Zaugg par 50 voix, avec 11 voix contre et 2 abstentions, au poste de présidente de la section de Berne de l'ASI.

### **8.2. Election d'un membre au Comité**

Pour des raisons personnelles, Susanne Sharp a dû retirer sa candidature au dernier moment. Ce point n'a donc plus lieu d'être traité.

### **8.3. Election pour le renouvellement du Comité**

La Présidente remercie Lucia Schenk (au Comité depuis 2003, vice-présidente depuis 2010) et Erika Keller (au Comité depuis 2005, membre du Comité central de 2010 à 2011) pour leur engagement et leur disponibilité puisqu'elles sont prêtes à assumer un nouveau mandat.

C'est à une nette majorité que l'Assemblée générale suit la recommandation du Comité et réélit ces deux membres du Comité.

### **8.4. Election de nouveaux délégués**

Le Comité recommande d'élire Maria Bärenfaller et Eveline Witschi. C'est sous les acclamations que l'Assemblée générale élit les deux nouvelles déléguées.

### **8.5. Election de délégués**

Le comité recommande la réélection des délégués suivants:

Käthi Brand (depuis 2008)  
Dimitrina Dimova (2009)  
Heidi Friedli (2002)  
Susanne Sharp (2008)  
Heidi Vogel (2008)

La Présidente remercie les personnes mentionnées pour leur engagement et leur disponibilité puisqu'elles sont prêtes à accepter un nouveau mandat.

C'est sous les acclamations que l'Assemblée générale réélit les cinq déléguées.

### **8.6. Election de l'organe de contrôle**

Le Comité recommande de réélire la fiduciaire GSW Treuhand AG, Soleure, comme organe de contrôle.

La Présidente remercie Karl Würmli, chef de mandat, pour le travail qu'il a accompli. C'est sous les acclamations que l'Assemblée générale réélit l'organe de contrôle.

## **9. Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

Il n'y a pas de motion.

## **10. Divers**

### **Remerciements**

Barbara Dätwyler prend congé des délégués sortants et les remercie de leur engagement.

Au nom du Comité, elle remercie les collaboratrices du secrétariat pour leur travail. Elle remercie Karin Petersen et toutes les personnes qui l'ont aidée pour l'organisation de cette Assemblée générale, y compris le centre de formation Berner Bildungszentrum Pflege et Wale Liniger.

C'est là-dessus qu'est déclarée close l'Assemblée générale 2013 de la section de Berne de l'ASI

---

Blues par Wale Liniger

---

La Présidente



Dr. Barbara Dätwyler

La rédactrice du procès-verbal



Karin Petersen